

**STAGE DE PRÉPARATION
AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE
L'ÉDUCATION INCLUSIVE ET FORMATION PROFESSIONNELLE
SPECIALISÉE (CAPPEI)
Année Scolaire 2020-2021**

Références :

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.
- Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017, BO n°7 du 16 février 2017

Division du 1er degré
public
DIV 1 – Pôle RH

Bureau 663

Affaire suivie par
Nathalie KALUZA

Téléphone
04 50 88 45 72

Courriel :
ce.dsden74-div1
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

La présente note a pour objet d'exposer les modalités d'accès au parcours de formation CAPPEI.

La formation préparant aux épreuves du CAPPEI est organisée à l'intention des enseignants du 1^{er} et 2nd degré exerçant leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services, accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Cette formation est organisée sur une année scolaire et est composée :

- d'un tronc commun de 144 heures non fractionnable comportant 6 modules obligatoires
- de deux modules complémentaires d'approfondissement de 104 heures au total non fractionnables
- d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures non fractionnable.

1- POSITION STATUTAIRE ET ENGAGEMENTS :

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire ;
- exercer à une quotité de travail supérieure ou égale à 75% ;
- obtenir un poste spécialisé ;
- suivre l'intégralité des modules de la formation ;
- se présenter obligatoirement à l'examen ;
- exercer ses fonctions sur un poste ASH pendant trois années consécutives (année de formation comprise) selon le parcours choisi, dans le département de la Haute Savoie.

2- CONDITIONS D'ADMISSION :

2-1 – Candidature

**La fiche de candidature doit être renvoyée dument remplie à votre IEN
au plus tard, délai de rigueur, le Vendredi 7 février 2020**

- 1- renseigner la fiche de candidature.
- 2- prendre rendez-vous avec l'IEN qui doit donner un avis circonstancié sur la candidature. Un avis réservé de l'IEN écarte la candidature.

Critères du classement :

- 1- ancienneté au 31/08/2020 en ASH
- 2 - ancienneté générale des services au 31/08/2020

Le classement des candidatures se fera en fonction des possibilités de départ en formation.

2-2 – Participer au mouvement départemental 2020 sur un poste ASH

Les enseignants retenus pour la formation s'engagent à participer au mouvement.

→ Si vous êtes retenu pour suivre la formation CAPPEI, vous obtiendrez une priorité au mouvement.

→ La rentrée scolaire suivante vous obtiendrez une priorité totale pour le maintien sur votre poste à titre provisoire jusqu'à l'obtention de votre diplôme. Un arrêté modificatif d'affectation à titre définitif vous sera adressé en cas de réussite à l'examen.

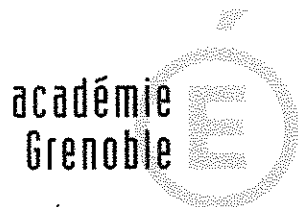
→ En cas d'échec, une réinscription à la session suivante de l'examen vous fera bénéficier d'une priorité totale au mouvement suivant, dans les mêmes termes que ceux de la première année.

A Annecy, le 20 décembre 2019
La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



Mireille VINCENT

P.J. : Fiche de candidature



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Savoie
éducation
nationale

FICHE DE CANDIDATURE AU STAGE DE PRÉPARATION AU CAPPEI

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Division du 1er degré public
Pôle Ressources Humaines
Gestion collective
DIV 1 – RH- Bureau 663

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

NOM

BOUQUINIER

Prénom :

ANNE BOUQUINIER

Date de Naissance :/...../.....

Poste occupé en 2019/2020:

Ancienneté générale des services au 31/08/2020

10 ans

Ancienneté dans l'ASH au 31/08/2020:

10 ans

Dernière note :

MOTIVATION DU CANDIDAT :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date :/...../2019

Signature du candidat :

FICHE DE CANDIDATURE A ADRESSER PAR LE CANDIDAT A SON IEN
AU PLUS TARD LE 07 FEVRIER 2020

CANDIDATURE A LA FORMATION CAPPEI – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

NOM - PRÉNOM DU CANDIDAT :

.....

Réservé à l'administration

AVIS MOTIVÉ DE L'IEN SUR LE CANDIDAT

1) Fonctions d'enseignant :

2) Motivations :

3) Capacités d'adaptation aux fonctions sollicitées :

4) Capacité à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes :

5) Aptitude à s'insérer dans une équipe de travail :

CONCLUSION : appréciation sur la candidature présentée :

Avis : Très favorable :

Favorable :

Réservé :

Date :

Signature et cachet de l'IEN :

Réservé à l'administration

AVIS MOTIVÉ DE L'IEN - ASH

Très favorable :

Favorable :

Réservé :

Date et signature :

**FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER PAR LES IEN A LA DSDEN 74
AU PLUS TARD LE 17 FEVRIER 2020**

A LA DIV1 - RH – BUREAU 663 OU PAR COURRIEL : nathalie.kaluza@ac-grenoble.fr